1. **GRADE, METIER, EMPLOI**

|  |  |
| --- | --- |
| **Grade** | INFIRMIER |
| **Emploi** | Infirmier en pratique avancée |
| **Métier** | Infirmier en pratique avancée |
| **% temps** | 80% SUAL CONSULTATIONS / 20% Transversal au sein du CHV |

1. **AFFECTATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pôle** | Pôle MOPHA – Pôle Direction |
| **Structure interne (CR - *Code et Libellé)*** | CR 0214 – SUAL(\*) & CR 0145 – Compétences |
| **Unité fonctionnelle**  ***(Code et Libellé)*** | 1986 – SUAL-Consultations  2528 – FORM – IPA missions institutionnelles |

*(\*) : SUAL : Service Universitaire d’Addictologie de Lyon*

1. **RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL**

**Liaisons hiérarchiques :**

* Direction des Soins
* Cadre(s) Supérieur(s) de Santé assistant(s) du chef de pôle

**Liaisons fonctionnelles :**

* Médecins participant au protocole d’organisation
* Cadres de santé
* Equipes soignantes et d’encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients

1. **AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE**

* Travail en équipe, en repos fixe, sur la base de 40h
* AMPLITUDE de 8h à 18h
* HORAIRES : à déterminer en fonction des nécessités de service
* La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service
* Congés pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l’organisation du service
* Disponibilité pour s’inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre fixé (interventions, réunions, actions de formation, congrès…)

1. **CARACTERISTIQUES DU LIEU D’EXERCICE**

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-PHarmacie-Addictologie) est l’un des 10 pôles d’activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l’ensemble de l’établissement et des patients qu’il accueille.

**5.1 Unités d’Hospitalisation**

* L’Unité de Médecine-SMR possède 9 lits de médecine et 15 lits de SMR. Elle est destinée à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
* Les Unités **du Service Universitaire d’Addictologie de Lyon,** SUAL-HC de 14 lits d’hospitalisation complète et SUAL-HDJ de 17 places d’hôpital de jour, sont ouvertes depuis le 09 décembre 2024 et accueillent les patients en sevrage complexe.
  1. **Unités de consultations**

**5.2.1 Service Universitaire d’Addictologie de Lyon** (SUAL-Consultations)

Le service d’Addictologie regroupe :

* + - 1. ***L’Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (SUAL ELSA)***
      2. ***L’unité SUAL Consultations***

Ces 2 structures ont pour missions de :

* Développer les aspects d’évaluation
* Prendre en charge en addictologie des patients atteints de troubles psychiatriques
* Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
* Développer la recherche biomédicale et l’évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais

***5.2.1.3* *L’unité SUAL CSAPA DETENTION***

Les **Centres de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie** (CSAPA) accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.

**5.2.1.4. *ECLAH***

**L’unité ECLAH** (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l’Attention et de l’Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l’attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d’un réseau de soin adapté aux besoins du territoire.

Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3ème ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

Enfin, ECLAH dirige l’organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d’être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes

**5.2.1.5. *DARJELY***

**Le dispositif DARJELY** (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l’accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l’association le MAS, a pour mission la coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d’Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d’Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention.

**5.2.2 La Plateforme Somatique**

Elle est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, l’équipe médicale de proximité, la pédicurie et des soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposés : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

**5.2.3 L’Hôpital de jour de médecine**

Il est un Hôpital de jour de 9 places qui propose des soins de bilan en demi-journée sur des lignes de soins très précises tel que :

* Nutrition
* Santé bucco-dentaire
* Bilan d’autonomie
* BPCO
* CoReSo : dispositif d’accompagnement de patients vers les soins somatiques.

**5.2.4 L’Odontologie**

Le service d’**Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l’amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

**5.2.5 La PASS**

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peut y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

* 1. **La Pharmacie à Usage Interne**

La pharmacie à usage intérieur (PUI) s’entend de celle qui se situe à l’intérieur d’un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

* Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
* Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d’utilisation.

Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

1. **DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION**

Conformément à la règlementation en vigueur, l’infirmier en pratique avancée participe à la prise en charge globale des patients atteints de troubles psychiatriques dont le suivi lui est indiqué par un (ou des) médecin (s) psychiatre (s). Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le psychiatre, l’IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l’ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l’organisation des parcours entre les soins intra ou extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Dans le cadre d’un protocole d’organisation signé par lui et le (ou les) psychiatre(s) qui lui a confié le suivi d’un patient, l’IPA réalise des prescriptions ou renouvellement de prescription, des actes techniques dans son domaine de compétences.

L’IPA exerce également des missions de prévention et d’éducation à la santé, d’enseignement et de recherche ainsi que des missions d’évaluation et d’amélioration des pratiques professionnelles.

Dans le cadre de son champ de compétences, il revient à l’IPA :

* D’observer, de recueillir et d’interpréter des données dans le cadre du suivi médical d’un usager
* De prescrire, renouveler des prescriptions et de réaliser des actes techniques dans le cadre du suivi médical d’un usager

1. **ACTIVITES PRINCIPALES**

L'infirmier en pratique avancée (IPA) du SUAL-Consultations participe à l’évaluation, à l’orientation, et à la prise en charge des patients reçus en consultation au SUAL.

**Activités d’évaluation, de soin et de coordination**

* Participation à l’accueil des patients sur la consultation d’addictologie
* Participation à l’évaluation structurée répétée, clinique et paraclinique, des patients du SUAL
* Prescription et réalisation d’actes de bilan paracliniques (bilans biologiques, spirométrie, fibroscan®…) adaptés à la pathologie du patient
* Participation aux suivis de consultation addictologique
* Participation au ré aiguillage des patients vers d’autres structures addictologiques, selon les règles de gestion de flux du SUAL.

**Activités pédagogiques, de conseil, de formation et de communication**

* Participation aux activités d’encadrement et d’accompagnement pédagogique des étudiants, de partage des compétences sur le pôle
* Participation à l’évaluation et à l’amélioration des pratiques professionnelles
* Accompagnement des équipes, dans un processus de raisonnement éthique, au respect des droits du patient et de ses libertés fondamentales
* Rôle actif de présentation des innovations du service au sein de congrès nationaux voire internationaux
* Rôle actif au sein d’associations professionnelles nationales ou territoriales (ex : Fédération Addiction, Fédération Française d’Addictologie, Association Nationale Française des Infirmiers en Pratique Avancée, …)

**Activités de recherche**

* Participation aux tâches d’investigation des protocoles de recherche biomédicale du service, grâce à une formation d’ARC complémentaire qui devra être acquise ou sera à acquérir en complément
* Contribution à la mise en œuvre de projets de recherche paramédicaux, en collaboration étroite avec l’équipe de recherche du SUAL, incluant le PU-PH.
* Sur la base du volontariat, participation à l’écriture de publications de recherche francophones et/ou anglophones, avec encadrement direct par le PU-PH du service.

1. **ACTIVITES SPECIFIQUES**

* *Activités institutionnelles au sein du SUAL*
* Conçoit, développe et coordonne des projets innovants dans la prise en charge des patients
* Participe ou élabore des protocoles de recherche clinique
* Participe au processus d’amélioration de la qualité de l’offre de soins
* Conçoit et réalise des actions de formation sur toute thématique relevant des priorités polaires
* Participe, pilote ou co pilote des groupes de travail à visée de monter en compétence les soignants du SUAL
* Etablit des indicateurs de suivi de l’activité :
* Volume et suivi des activités cliniques et paracliniques
* Suivi de la cohorte de patients intégrés au protocole d’organisation de pratique avancée en termes de qualité et sécurité de la prise en charge et de satisfaction de l’usager
* Satisfaction des acteurs travaillant en collaboration avec l’IPA
* Impact sur la structure de santé en termes d’offre en soins
* Participer à la démarche qualité de l’établissement
* *Activités transversales au sein du Campus Hospitalier du Vinatier*
* Conçoit et réaliser des actions de formation sur toute thématique relevant des priorités institutionnelles
* Participe, pilote ou co pilote des groupes de travail institutionnels

1. **COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

* Autonomie et de prise d’initiative dans un souci constant de référence à l’équipe pluri professionnelle et au cadre de santé
* Aptitude à s’inscrire dans une dynamique de travail en équipe pluri-professionnelle afin de favoriser les liens et l’articulation autour du projet de soin du patient
* Aptitude à rendre compte de son activité
* Formation Approfondie à la Réglementation de la Recherche (peut être acquis après prise de fonction)
* Etre en capacité de se positionner en tant que référent professionnel
* Avoir le sens de l’organisation et des priorités
* Faire preuve de souplesse et de disponibilité en fonction des nécessités de service
* Faire preuve de tact et de discrétion
* Faire preuve d’assiduité et de régularité dans son travail
* Etre rigoureux et soucieux de remplir sa mission dans ses dimensions relationnelles, soignantes et administratives
* Aptitude à la pédagogie
* Aptitude à l’évaluation

**9.1. Diplôme requis**

Diplôme d’état d’infirmier en pratique avancée, mention Psychiatrie – Santé mentale

**9.2. Expérience professionnelle**

Expérience de 3 années d’exercice dans la profession d’infirmier

**9.3. Exigences du poste**

Niveau d'études requis : Bac + 5, grade Master, diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée délivré par une université accréditée.

Enregistrement auprès du conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers de sa résidence professionnelle

Formation d’ARC complémentaire (acquisition possible dans les 2 ans après prise de fonction)

## Connaissances spécifiques attendues et/ou souhaitées

* Connaissance en droit du patient et éthique
* Connaissance en organisation hospitalière et santé publique
* Connaissances cliniques et pharmacologiques
* Connaissances du réseau et des partenaires du soin
* Etre formé à l’exercice de formateur occasionnel
* Avoir une bonne maîtrise des outils numériques

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CARTE D’IDENTITE DU DOCUMENT** | | |
| **Pôle Emetteur** | | |
| Pôle MOPHA | | |
| **Modifications apportées par la nouvelle version** | | |
| * MAJ organisation polaire | | |
| **Rédaction** | **Vérification** | **Validation** |
| A. RICHARD  Cadre de santé assistant du chef de pôle | Pr B. ROLLAND  Chef de Pôle MOPHA  F. MARTIN  Cadre supérieur de santé | P.H. DUCHARME  Coordonnateur Général des Soins  C.MAILLET  DRH |